



Réponse du Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire n° 7981 du 11 mai 2023 de Monsieur le Député Dan BIANCALANA

Il appert que la très grande majorité de ces changements est liée à l'article 20 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur l'Inspection générale de la Police. Ainsi, 16 agents du cadre policier ont quitté la Police pour rejoindre l'IGP depuis le 1er août 2018.

Pour le reste, 4 membres du cadre policier ont été affectés à une autre administration pour raisons médicales, suite à des décisions de la Commission des pensions, et 3 membres du cadre policier ont effectué un changement d'administration pour raisons personnelles, en vertu des dispositions de la loi modifiée du 25 mars 2015 citée par l'honorable Député.

Je renvoie également l'honorable Député à la réponse à la Question parlementaire 7971.

Luxembourg, le 8 juin 2023

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX